



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 5 décembre 2016, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 21h00.**

**Étaient présents :**

Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4,  
(Maire suppléant)  
Monsieur Marcel Tremblay, conseiller #1  
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

**Poste vacant Maire**

**Était absent :**

Madame Vanessa Chouinard au siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire suppléant.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(10) Personnes présentes à la séance extraordinaire

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 21h00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des prévisions budgétaires 2017**
- 4. Adoption du taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2017**
- 5. Période de questions exclusives au budget 2017**
- 6. Fermeture de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 1612-11**

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3- Adoption des prévisions budgétaires 2017**

#### **RÉSOLUTION 1612-12**

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2017.

##### **BUDGET 2017**

Taxes (incluant taxes de services)	510 335.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	13 156.00 \$
Services rendus	5 031.00 \$
Transferts – ententes partage de frais	201 071.00 \$
Autres revenus	92 000.00 \$
Imposition de droits	4 300.00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	<b><u>825 893.00 \$</u></b>

##### **DÉPENSES**

Administration générale	217 909.00 \$
Sécurité publique	110 084.00 \$
Transports (Voirie et enlèvement de la neige)	318 388.00 \$
Hygiène du milieu	97 261.00 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	56 216.00 \$
Loisirs et culture	19 435.00 \$
Frais de financement (frais bancaires)	6 600.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b><u>825 893.00 \$</u></b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **Les taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2017**

##### **RÉSOLUTION 1612-00**

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter les taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations suivants pour l'exercice financier de 2016 :

##### **Taxe foncière générale**

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **1.14 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **Cueillette des matières résiduelles et recyclables**

Une compensation, pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables, est imposée et prélevée selon les catégories d'utilisateurs qui suivent :

- a) **92 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *RÉSI-COLL.ORDU.* »

- b) **92 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *COMM.COLL.ORDURE* »

- c) **161 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *FERME COLL.ORDU.* »

- d) **46 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *UNI. COMM.COLL.OR.* »

- e) **69 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *CHAL.COLL.ORD.* »

- f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### **Enfouissement des ordures**

- g) **106.38 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *RÉSI.ENFOU.ORD.* »

- h) **132.98 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *RÉSI.ENFOU.ORD.* »

- i) **186.17 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *FERME ENFOU.ORDU.* »

- j) **53.19 \$** pour les logements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *UNI. COMM.ENF.ORD.* »

- k) **79.78 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :

« *CHAL.ENFOU.ORDU.* »

- l) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### **Boues de fosses septiques**

Le service de vidange des boues septiques et puisards à tous les propriétaires d'immeubles sur le territoire de la municipalité pour 2017 sera de **208.40\$** par unité incluant les frais de gestion

### **Ramonage de cheminées**

Un tarif de **45 \$** est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées.

### **Retard**

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes passés dus ou en souffrances.

### **Frais pénalité additionnel**

Des frais équivalents à ceux prélevés à la municipalité seront facturés pour tout effet retourné par l'institution financière plus 20 \$ de frais administratifs.

De plus, une pénalité de 5% sera ajoutée sur tout solde impayé.

### **Modalités administratives**

Les taxes et tarifs de compensation prévus au présent règlement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts.

### **Vente pour taxes impayée par la MRC de la Matanie**

Tous comptes de taxes impayés ayant plus d'un an à la date du dépôt pour vente de taxes impayés se verront signifiées pour recouvrement auprès de la MRC de la Matanie.

### **Versement**

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes :

- a) Premier versement : 10 mars 2017
- b) Deuxième versement : 9 juin 2017
- c) Troisième versement : 8 septembre 2017

### **Entrée en vigueur**

La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication selon les dispositions de la Loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **5 Période de questions exclusives au budget 2017**

Quelques questions sont posées et répondus immédiatement par le conseil et le maire suppléant.

### **6- Fermeture de l'assemblée**

### **RÉSOLUTION 1612-13**

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 5 décembre 2016, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 16.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

---

**Clarence Lévesque**  
Maire suppléant

---

**André Marcil,**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

*Je soussigné, Clarence Lévesque, maire suppléant de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*